

Communication FISP

(Complément d'informations au site internet www.fisp.ch).

Chères pensionnées, chers pensionnés,

Vous êtes au bénéfice d'une prestation de rente de retraite auprès de votre fondation.

La FISP met à votre disposition des informations à votre intention via son site internet www.fisp.ch que nous vous invitons à consulter régulièrement.

En particulier, pour plus d'informations sur vos prestations et sur les résultats de votre Fondation :

- Consultez la page « Vos Prestations ».
- Utilisez le lien « Assurés pensionnés » sur la page « Documents ».

Concernant 2026, nous vous informons que, pour les rentes déjà en cours de versement en 2025, les prestations de rentes prévues en 2026 sont maintenues au même niveau que précédemment.

Il n'y a donc pas d'indexation des rentes en cours : d'une part car l'inflation est quasi-nulle (sur un an) et d'autre part car le taux de conversion appliqué, et la rente qui en découle, vous permettent de bénéficier d'un intérêt sur votre capital supérieur à celui versé aux assurés cotisants actifs.

Nous profitons de ce message pour souligner que la situation des retraités fait et fera toujours l'objet d'une attention particulière du Conseil de Fondation, dans le cadre d'une mission dédiée à de justes réponses en matière de protection financière de tous les assurés, y compris les retraités. Ainsi, chaque année, le Conseil de Fondation réexamine si des mesures d'indexation en faveur des pensionnés doivent être prises.

Par ailleurs, compte tenu des résultats de notre fondation, nous avons le plaisir d'informer les bénéficiaires concernés que leur 13^{ème} rente de décembre 2026 leur sera versée à 100%.

Nous vous prions d'agréer, chères pensionnées, chers pensionnés, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil de fondation de la FISP